

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT,
CHARGE DU PLAN ET DE L'ADMINISTRATION
DU TERRITOIRE.-

DECRET N° 70/37 du 10/2/70

portant nomination de M. BABA DIOP MAMADOU, Administrateur
des S.A.F. en qualité de Directeur des Etudes et de la
Programmation.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 69/306 du 20 Novembre 1969 relatif à l'orga-
nisation des Services de Planification ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

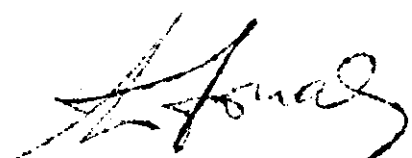
DECRETE :

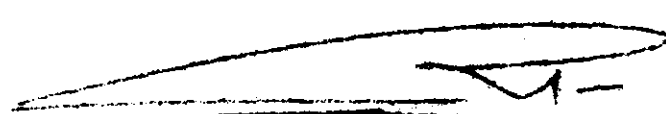
Article 1er..- M. BABA DIOP MAMADOU, Administrateur des S.A.F. est
nommé Directeur des Etudes et de la Programmation auprès de la
Coordination Générale des Services de Planification.

Article 2..- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date
de prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel
de la République Populaire du Congo./-

Fait à Brazzaville, le 10 FEVRIER 1970

Par le Président de la République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
chargé du Plan et de l'Administration
du Territoire,

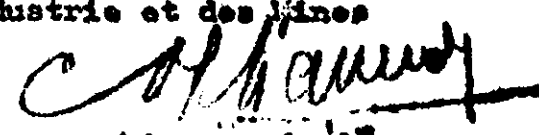

Commandant M. N'GOVABI.

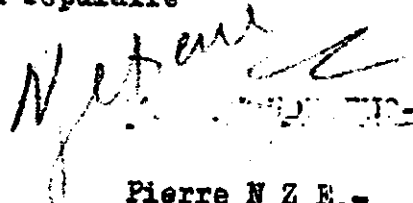

Commandant A. RAOUL.

P. Le Ministre des Finances et du
Budget,

Le Ministre du Commerce, de
l'Industrie et des Mines

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et du Travail, en mission,
Le Ministre de l'Information, chargé de la
Propagande, Culture et Arts et de l'Educa-
tion Populaire


Ch. N'GOVABI


Pierre N Z E.